



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le

23 AVR. 2020

N/Réf. : CAB SSA/CR/ST – Pegase A-20-026964
V/Réf. : CC/ED/41160/20042020 du 20.004.2020

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 20 avril dont j'ai pris connaissance avec la plus grande attention. L'épidémie de Covid-19 à laquelle nous faisons face bouleverse la vie personnelle et professionnelle de l'ensemble des Français.

Les mesures de confinement que nous avons prises pour y faire face impactent fortement non seulement l'offre de soins mais également l'activité économique dans tous les secteurs. Elles sont, vous le savez, indispensables pour limiter la propagation du virus et je suis conscient des sacrifices qu'elles demandent à chacun. Ces mesures nécessitent une adaptation de nos modes de fonctionnement, notamment pour assurer la continuité des soins à la population, en toute sécurité.

C'est à ce titre que je tiens à exprimer toute ma reconnaissance envers les pédicures-podologues qui, dans ce contexte si particulier, se sont non seulement fortement impliqués par le respect des règles de confinement en fermant leur cabinet, mais aussi par le don de matériels de protection à usage unique aux professionnels de santé en première ligne.

Je tiens à saluer également la mise en place des structures d'urgences podologiques (SUP) pour les soins indispensables aux patients atteints de maladies chroniques, une organisation qui honore votre profession, ainsi que la continuité des soins urgents auprès des patients les plus fragiles, notamment en EHPAD.

Je comprends votre demande concernant le matériel de protection et en particulier les masques. Cependant, le cadre contraint du stock d'Etat ne permet pas à ce jour d'inscrire l'ensemble des pédicures-podologues sur la liste des professionnels de santé éligibles. Toutefois, les démarches que nous avons multipliées pour approvisionner notre pays en masques commencent à porter leurs fruits et me permettent aujourd'hui d'accompagner votre profession par la mise à disposition des SUP d'une dotation de 20.000 masques chirurgicaux au total jusqu'au 11 mai.

Monsieur Eric PROU
Président
Conseil national de l'Ordre des pédicures-podologues
Eric.prou@cnopp.fr

Enfin, il nous faut collectivement penser aux modalités d'une sortie progressive du confinement à partir du 11 mai prochain afin de poser les conditions d'un retour à une activité la plus proche possible de la normale.

Je sais votre profession très engagée dans cette réflexion sur les nouvelles modalités de fonctionnement des cabinets et de mise en œuvre des indispensables mesures de protection pour les pédicures-podologues et les patients.

Je sais l'effort consenti par chacun d'entre vous et la mobilisation dont vous faites preuve et je vous renouvelle mes chaleureux remerciements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien amicalement



Olivier VÉRAN